





M B N C E L

Loi du 22 décembre 2006 portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans

(





Il existe bien des raisons

...de ne pas vendre ou offrir d'alcool aux enfants et aux adolescents de moins de 16 ans,

...de ne pas autoriser l'entrée des fêtes aux moins de 16 ans

...pour lesquelles l'alcool représente un véritable danger pour la santé des enfants et des adolescents

...pour lesquelles nous, en tant qu'adultes, pouvons faire beaucoup pour prendre nos responsabilités lors des fêtes

SOMMAIRE

1.	Le pourquoi et le comment de ce manuel	3
2.	Le contexte : les fêtes et la consommation problématique	
	d'alcool chez les enfants et les adolescents	3
3.	Les dangers de la consommation d'alcool chez	
	les enfants et les adolescents	4
4.	Les recommandations de l'Organisation mondiale de	
	la Santé (OMS) pour une consommation d'alcool à risque réduit	6
5.	L'adolescence et les adultes : donner l'exemple	7
6.	Aperçu des lois et des règlements	8
7.	Conseils pratiques pour les responsables et organisateurs de fêtes	9
8.	Check-listes	13
9.	Les questions les plus fréquemment posées et les réponses possibles	15
10.	Matériel à disposition pour la préparation et l'organisation de fêtes	17
11.	Contacts pour informations, conseils, aide, etc.	18

L'ensemble des boissons alcooliques est pris ici en considération, à savoir vin, bière, cidre, alcopops, tout comme les alcools forts tels que les spiritueux.







1. Le pourquoi et le comment de ce manuel

Ce manuel

- s'adresse aux responsables / organisateurs (d'associations,...) de fêtes, bals, etc. ainsi qu'aux loueurs de locaux pour ces événements
- fait appel à la responsabilité collective de tous les adultes envers les enfants et les adolescents
- doit contribuer à ce que les fêtes soient planifiées et préparées de manière responsable et se déroulent dans la sécurité et le respect des règles établies
- est conçu comme une aide et contient des conseils pratiques pour les initiateurs et les organisateurs de fêtes

2. Le contexte : les fêtes et la consommation problématique d'alcool chez les enfants et les adolescents

- remarque préliminaire : il s'agit ici de renforcer le sentiment de responsabilité des adultes envers le développement des enfants et des adolescents, et non pas d'un plaidoyer contre la jeunesse ou les fêtes
- l'importance sociale et culturelle des fêtes n'est pas à remettre en question, ni l'engagement des bénévoles et des volontaires (d'associations par ex.) dans ce domaine
- la problématique particulière lors des fêtes relève de la simple observation : très régulièrement les fêtes sont fréquentées par un public très jeune (moins de 16 ans, voire 11-12 ans) consommant de grandes quantités d'alcool sans que personne n'intervienne ; souvent les services de secours doi-







- vent emmener aux urgences des enfants ou des adolescents victimes d'intoxication alcoolique
- certaines fêtes sont finalement désertées par le public pour lequel elles avaient été organisées, à savoir les adultes à partir de 18-20 ans, car elles sont fréquentées par un public beaucoup plus jeune (comme des enfants de 12-14 ans)

<u>Conclusion</u>: il n'est certes pas facile pour les organisateurs de parvenir à remettre les choses dans le droit chemin et de remédier à la tournure que prennent les fêtes, d'où ce manuel pour apporter aide et soutien.

3. Les dangers de la consommation d'alcool chez les enfants et les adolescents

- les effets : l'alcool traverse l'estomac et l'intestin pour atteindre le sang, puis le corps tout entier. L'alcool est donc une substance atteignant le tissu cellulaire, et agit principalement sur les régions du corps les mieux irriguées, à savoir le cerveau et les organes internes
- un danger accru de lésions organiques: le corps et ses organes sont encore en phase de développement chez les enfants et les adolescents, ce qui les rend d'autant plus vulnérables. A titre d'exemple, le cerveau n'achève son développement que vers l'âge de 20 ans. De plus, la consommation d'alcool peut engendrer des dysfonctionnements hormonaux (croissance, fonction sexuelle) et induire des retards de développement
- en comparaison avec les adultes : les effets de l'alcool et les risques d'une intoxication alcoolique sont plus importants chez les enfants et les adolescents. En effet, d'une part, les adolescents ont en règle générale un poids inférieur à celui







nous nous y engageons!



des adultes, et plus le poids du corps est faible, plus le risque d'effets néfastes est grand ; d'autre part, les enzymes contribuant à l'élimination de l'alcool par le foie sont absentes chez l'enfant et ne sont fabriquées que peu à peu par l'organisme humain en croissance

- le risque est encore accru pour les filles (et les femmes en général). Comparées aux hommes, elles disposent d'une quantité moindre d'enzymes contribuant à l'élimination de l'alcool, qui se trouve ainsi ralentie. De plus, les effets de l'alcool sont multipliés, car le corps féminin comporte en moyenne davantage de graisse et moins d'eau que le corps masculin
- on pourrait résumer le risque de la consommation d'alcool par ces mots : « trop tôt, trop vite, trop souvent, et beaucoup trop! »
- le goût sucré des alcopops (ou prémix) et de certains cocktails dissimule le goût de l'alcool que contiennent ces boissons et rend ces boissons plus attractifs pour les jeunes et les filles en particulier. De plus, il est souvent difficile d'identifier combien d'alcool ces mixtures contiennent vraiment.
- plus un adolescent est jeune lorsqu'il commence à boire de l'alcool, plus il risque de développer plus tard une dépendance physique et psychique à l'alcool. Les recherches scientifiques le prouvent : le passage de la consommation abusive d'alcool à l'état de maladie alcoolique est beaucoup plus rapide pour les jeunes que pour les adultes, leur organisme étant en pleine croissance et donc beaucoup plus sensible à la consommation d'alcool.

<u>A noter</u> que ces raisons de santé publique ont servi de base à la nouvelle loi d'interdiction de vente de boissons alcooliques aux moins de 16 ans, ainsi gu'aux recommandations de l'OMS.







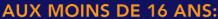
- 4. Les recommandations de l'Organisation mondiale pour la Santé (OMS) pour une consommation d'alcool à risque réduit
- les enfants et les adolescents de moins de 16 ans ne devraient pas boire d'alcool
- l'adolescent de plus de 16 ans ne devrait boire de l'alcool qu'en de rares occasions et des quantités bien moindres que celles conseillées pour les adultes
- recommandations pour les adultes :
 - les femmes ne devraient pas consommer plus de 20 g d'alcool par jour (environ 2 verres standard de bière ou de vin)
 - les hommes ne devraient pas dépasser 30 g d'alcool par jour (environ 3 verres standard de bière ou de vin)
 - de plus, pour éviter une accoutumance, il est conseillé de ne pas boire d'alcool 2 à 3 jours par semaine

Remarque: un verre standard est défini comme contenant 0,25 l de bière ou 0,1 l de vin



6





nous nous y engageons!



5. L'adolescence et les adultes : donner l'exemple

- au cours de leur développement, il est normal que les enfants et les adolescents tentent d'atteindre et d'imiter les comportements qui, pour eux, constituent les symboles de la maturité (qui montrent qu'on est «cool »)
- les adultes doivent être conscients du fait que leur comportement et leur manière de consommer de l'alcool peuvent donner un exemple aussi bien positif que négatif
- c'est surtout au moment de la puberté que les jeunes vont vouloir expérimenter l'alcool (et d'autres substances)
- dans ce cadre, il faut noter l'importance du fait que les adultes ne sont pas conséquents dans l'application des règles au quotidien. Citons comme exemple l'interdiction d'entrée aux bals et de servir de l'alcool aux jeunes de moins de 16 ans, règles souvent mal respectées.

et pour les plus jeunes...

- les fêtes sont communément réservées aux plus de 16 ans. Cette règle constitue un véritable défi pour les responsables des activités de jeunesse dans les communes et les associations : ils doivent créer des alternatives adaptées aux jeunes de moins de 16 ans. Or, il existe souvent trop peu de possibilités pour les jeunes de cet âge
- afin d'inciter les jeunes à participer à des activités, il peut être pertinent de leur faire prendre part à la conception et à l'organisation desdites activités. Le Service National de la Jeunesse (SNJ) peut soutenir ce genre d'initiative





PAS D'

■ les activités adaptées aux jeunes peuvent naturellement aussi englober des fêtes et des événements adaptés à leur âge. La créativité n'a pas de limites, il suffit de respecter certaines règles. Ainsi, aucune boisson alcoolique ne doit être proposée lors de ce genre de fêtes. Si une telle fête est organisée de manière à être vraiment attirante pour les jeunes, et qu'elle implique leur participation à son organisation, le succès est à portée de main! De plus, le fait qu'on peut s'amuser sans consommer parallèlement de l'alcool constitue une expérience importante pour les enfants et les adolescents.

6. Aperçu des lois et des règlements

Le groupe cible est constitué par les adultes. Ils doivent prendre conscience de leur responsabilité envers les enfants et les adolescents qui doivent pouvoir bénéficier de leur protection:

- Il est interdit à tout mineur de moins de 16 ans de séjourner dans un débit de boissons s'il n'est pas accompagné d'un représentant légal, d'une personne exerçant sur lui l'autorité parentale ou de toute autre personne âgée de plus de 18 ans en ayant la charge ou la surveillance.
 - Pour le cafetier, il est bien entendu interdit de servir aux mineurs de moins de 16 ans une boisson alcoolique (loi de cabaretage du 26.09.1989)
- depuis le 01.01.2006, la taxe sur les alcopops a été fortement augmentée (loi du budget d'état du 23.12.2005)
- les concessions accordées à l'occasion de fêtes et bals comprennent automatiquement l'ensemble de ces lois.



nous nous y engageons!



7. Conseils pratiques pour les responsables et organisateurs de fêtes

■ 7.1. pour la planification

- <u>le genre de manifestation adaptée à qui ? pour qui?</u> en tant qu'organisateur, il s'agit de déterminer dès le départ quel est le public cible. Le genre de fête définit en général le public auquel on s'adresse. La décision incombe à l'organisateur, la suite de l'organisation en dépendra.
- <u>musique quel est son attractivité pour un public (très)</u> jeune ?

De même, les spécificités des manifestations proposées détermineront le public cible. En général, le type de musique proposée vise et détermine, par exemple, une certaine tranche d'âge.

- transparence des lois et règlements en tant qu'organisateur, certaines lois et certains règlements sont à prendre en compte, comme, par exemple, l'âge limite auquel peut être servi de l'alcool. D'autres domaines à considérer sont, par exemple, le niveau sonore de la musique ou encore les règlementations d'hygiène. Il est donc important d'être correctement informé et de prendre en considération ces règles dès le début de l'organisation.
- <u>le sens des responsabilités et la santé des enfants et des</u> adolescents

l'organisateur est seul à porter certaines responsabilités ; mais la prise en considération de certaines règles dès le début de l'organisation l'aidera. Ce manuel en appelle en particulier à la responsabilité des adultes envers les enfants et les adolescents. Cette responsabilité inclut la responsabilité civile de chacun, dans le cas d'un accident dû à la consommation excessive d'alcool ou d'une intoxication alcoolique, par exemple





PAS D'

• <u>la responsabilité collective et les domaines de responsabilité individuelle</u>

dès les premières phases de planification de l'événement, il est important de définir, en plus de la responsabilité collective, quels sont les domaines de responsabilité de chaque individu impliqué

• réunion de préparation

lors de grandes manifestations en particulier, il est utile de réunir les principaux partenaires pour régler les questions majeures d'avance : les organisateurs, les responsables de la sécurité, les groupes de musique, et éventuellement les représentants de la police et des douanes

• publicité et limite d'âge?

s'il existe une limite d'âge pour l'accès à la manifestation, il est crucial que l'organisateur signale cette limitation dès le départ à travers sa publicité pour l'événement (affiches, flyers, etc.). Ces dispositions évitent que les jeunes endessous de la limite d'âge ne se présentent à la fête. De plus, une réglementation claire soutiendra l'autorité et la responsabilité parentale

• <u>les billets d'entrée et la limite d'âge</u>

le conseil précédent est également valable pour ce qui est des billets d'entrée, qui peuvent comporter une mention concernant la limite d'âge. Ceci est tout particulièrement utile quand une prévente des billets est organisée

• <u>le personnel</u> : ses devoirs et son autorité

le personnel doit être en nombre suffisant et le rôle de chacun de ses membres est à déterminer précisément. La responsabilité dépendra des qualifications et de l'âge de chacun des membres du personnel : il n'est pas anodin de désigner les responsables pour la vente des tickets, le service de boissons alcooliques,...





nous nous y engageons!



• <u>le choix de boissons : attractivité des boissons non</u> alcooliques

la principale recette des fêtes se fait fréquemment grâce à la vente des boissons. Le choix de boissons mis à la disposition des visiteurs guidera aussi leur comportement. Y aura-t-il des boissons fortes ou des liqueurs ? Y aura-t-il des mélanges sucrés d'alcool pour attirer un public jeune? Proposera-t-on des alternatives aux boissons alcooliques ? Si oui, sont-elles aussi attirantes que les autres boissons proposées (cocktails non alcooliques, par exemple)? Par le choix de boissons proposées, le responsable de la fête émet des signaux qui vont déterminer les comportements de consommation du public. Toutes les opérations destinées à entraîner le public à boire de l'alcool devraient être prohibées : happy hours, jeux qui impliquent la consommation d'alcool, etc. De plus, si des mélanges de boissons sont proposés, il faut prendre garde à ce qu'ils ne contiennent qu'une quantité raisonnable d'alcool.

• le prix des boissons ? les soft-drinks moins chers ?

le choix des clients est naturellement aussi déterminé par le prix des boissons. Il est probable que les jeunes gens se tournent vers des boissons alcooliques, comme la bière, parce qu'elles sont moins chères que les boissons non-alcooliques. Pour un organisateur responsable, le prix de l'eau, par exemple, devrait être moindre que celui de la bière et être signalé visiblement au comptoir. Que le prix soit plus élevé pour un jus d'orange fraîchement pressé est normal, mais tel ne doit pas être le cas pour une limonade ou une simple bouteille d'eau.





■ 7.2. points à respecter pour la préparation

- <u>la publicité</u> (flyers, affiches, médias) et les billets d'entrée doivent mentionner la limite d'âge pour l'entrée
- le matériel
- à se procurer pour l'entrée, les caisses, le comptoir, comme les affiches « entrée admise à partir de 16 ans », « Keen Alkohol ënner 16 Joer »
- <u>le briefing du personnel</u> à l'entrée, aux caisses, au comptoir les rôles, les responsabilités, les règles à respecter. Pour réussir une fête, en plus de bien définir le rôle et le travail de chacun, il est utile d'être le plus précis possible sur les domaines de responsabilité de ces personnes et des règles à suivre et à faire appliquer. Les situations critiques sont en général prévisibles, et donc aussi la façon de réagir (cf 9.)
- les affiches comportant la limite d'âge
- à accrocher de façon visible à l'entrée et aux caisses
- en cas de problème
- il faut déterminer à l'avance quelles sont les personnes à contacter en cas de problème et comment il elles sont joignables, dont :
- a) un des responsables de la fête
- b) un membre de la police

■ 7.3. au cours de la fête

- <u>contrôle</u> conséquent et permanent à l'entrée (jusqu'à la fin de l'évènement)
- application scrupuleuse des règles gérant la vente d'alcool
- <u>contrôles ponctuels</u> sur l'ensemble du site et tout au long de la fête

■ 7.4. pour l'évaluation et le débriefing

- collecte de l'ensemble des points positifs et négatifs
- noter toutes les possibilités d'amélioration
- imaginer les perspectives pour les prochaines fêtes: que doit-on / peut-on changer ou améliorer, qui est responsable de quoi ?



nous nous y engageons!



8. Check-listes

les 2 check-listes comprennent les points importants pour la préparation (I) et le déroulement (II) d'une manifestation.

Check-liste I: Préparation

Le cadre général

- 1. Type de manifestation
- 2. Date et horaires
- 3. Public cible principal (âge)
- 4. Offres de la manifestation : type de musique,...
- 5. Choix des boissons et prix
- 6. Besoins en personnel (domaines/âge/qualifications, etc.)
 - Entrée/caisses
 - Comptoir/service
 - Services de sécurité
 - Autres

Etapes suivantes + répartition des tâches

- 7. Responsabilité générale
- 8. Transparence des réglementations et lois (besoin d'informations)
- Publicité: flyers, affiches, presse, etc. (mention de l'âge min. admis)
- 10. Billet d'entrée (→ mention de l'âge min. admis)
- 11. Affiches ("Keen Alkohol ënner 16 Joer ...", "Entrée admise à partir de 16 ans")
- 12. Détermination de la date d'évaluation
- 13. Autres





Check-liste II: Déroulement

- Briefing personnel caisses/entrée/serv. de sécurité (limite d'âge)
- 2. Contrôle à l'entrée jusqu'à la fin de la fête (limite d'âge)
- 3. Affiches "Entrée admise à partir de 16 ans" bien visibles aux caisses/à l'entrée
- Briefing du personnel au comptoir/service
 (→ vente d'alcool)
- 5. Affiches "Keen Alkohol ënner 16 Joer" bien visibles au comptoir et aux lieux de vente
- 6. Liste des prix (→ soft drinks moins chers que la bière)
- 7. Contrôles ponctuels sur tout le lieu de la fête
- 8. Personnes de contact toujours disponibles en cas de problème (gsm)
- 9. Autres



nous nous y engageons!



9. Les questions les plus fréquemment posées et les réponses possibles

a-t-on le droit de procéder à un contrôle de l'âge?

la réponse est clairement : OUI ! L'organisateur et son équipe sont responsables du respect des lois et du bien-être de leurs clients. L'organisateur peut décider de l'accès ou non d'un client à sa fête. Même lors de manifestations publiques, aucun visiteur n'a le droit d'entrée ou le droit de rester s'il ne respecte pas les règles établies.

Si les règles établissent clairement que seuls les plus de 16 ans ont accès à la manifestation (ou plus de 18 ans s'il en a été décidé ainsi), et s'il existe un doute sur l'âge du visiteur, c'est à ce dernier d'apporter la preuve de son âge (par sa carte d'identité, son permis de conduire, sa carte jumbo,...). Ce problème ne se pose pas si le visiteur est accompagné d'une personne majeure responsable de lui; en cas de doute, les parents devront être contactés. En résumé, en cas de doute, l'âge du visiteur peut et doit être contrôlé par l'organisateur/responsable de la manifestation. Si le visiteur ne peut ou ne veut prouver son âge, l'accès lui sera refusé.

quels arguments apporter quant à ces contrôles auprès des visiteurs ?

inutile de se lancer dans de longues discussions : en désignant les affiches mentionnant l'âge limite d'entrée, on peut donner les réponses suivantes :

- si le visiteur est trop jeune : « nous devons respecter le règlement et ne pouvons donc te laisser entrer (ou te servir de l'alcool), tu es encore trop jeune »
- s'il y a un doute sur l'âge du visiteur : « la loi nous oblige à contrôler ton âge et donc à te demander tes papiers d'iden-







tité – sinon nous pourrions être soumis à une amende et risquons de perdre notre concession »

■ <u>le conflit avec le visiteur en raison du contrôle de son âge</u> n'est-il pas prévisible?

on peut bien sûr imaginer des réactions négatives au moment de la mise en place de cette manière de procéder, et en général, surtout par des personnes qui refusent de se soumettre aux règles établies. Toutefois, avec le temps, ces contrôles vont devenir habituels et ne susciteront plus de conflits. Ces procédures conviendront de toute façon aux visiteurs plus âgés, qui viendront à nouveau plus volontiers aux fêtes. Finalement, l'ensemble de ces suggestions a pour objectif le bien des enfants et des adolescents et soutient en même temps les parents dans leur rôle d'éducateurs. Il est très utile que la règle interdisant l'entrée aux moins de 16 ans soit établie dès la planification de la fête et qu'elle soit affichée clairement, afin que les serveurs ou les personnes aidant au service puissent la désigner en cas de problème.

et lorsqu'on apporte de l'alcool ?

en règle générale, apporter des boissons (en particulier de l'alcool) ne devrait pas être toléré par le règlement intérieur

■ et lorsque quelqu'un d'autre procure de l'alcool aux moins de 16 ans ?

la loi interdit formellement de procurer de l'alcool aux moins de 16 ans (même à titre gratuit)

qu'en est-il des enfants ou des adolescents de moins de 16 ans, qui se font remarquer pendant la fête ?

il faut prévenir les parents qu'ils doivent venir les chercher immédiatement





nous nous y engageons!



10. Matériel à disposition pour la préparation et l'organisation de fêtes

- dépliant « Keen Alkohol ënner 16 Joer mir halen eis drun »
- autocollant « Keen Alkohol ënner 16 Joer mir halen eis drun »
- affiche « Keen Alkohol ënner 16 Joer mir halen eis drun »
- dépliant pour les lieux de vente « Keen Alkohol ënner 16 Joer »
- dépliant d'information « Alcool »
- dépliant d'information « Alcopops »
- affiche « Entrée admise à partir de 16 ans »
- téléchargement: www.cept.lu

11. Contacts pour informations, conseils, aide, etc.

- Communes
- CePT
- Police
- Douanes

Lors de grandes manifestations nous vous conseillons des réunions de concertations préliminaires.





(







(



nous nous y engageons!



Editeurs:

Centre de prévention des toxicomanies (CePT)

Ministère de la Santé

Direction de la Santé
Division de la Médecine Préventive

Pour plus d'informations:

Centre de prévention des toxicomanies (CePT)

8-10, rue de la Fonderie

L-1531 Luxembourg

Tel.: 49. 77. 77-1 Fax: 40. 89. 93 E-mail: info@cept.lu Homepage: www.cept.lu

Mai 2007

Toutes vos réactions, vos expériences et vos idées nous intéressent pour compléter ce manuel. N'hésitez pas à nous contacter !









Centre de Prévention des Toxicomanies (CePT)

Ministère de la Santé Direction de la Santé

